



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 945-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

945-01 – Règlement modifiant le Règlement 945 décrétant une dépense et un emprunt de 1 570 000 \$ pour l'acquisition des lots 2 778 661, 2 780 024, 2 899 574 et 2 899 607 pour augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant de 84 000 \$ pour l'acquisition d'un lot additionnel, le lot 2 778 648

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 1^{er} juin 2021;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 8 MARS 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA